



Bellegarde, le 23 mars 2018

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués le quinze mars deux mille dix-huit.

Etaient présents (24) : Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie MARMIER, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Aurélie MUNOZ, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Christophe GIBERT, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean-Paul GRANIER, Fabienne JULIAC, Georgette ROUVRAY, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Nathalie SIMONE, Claude JANVIER,

Etaient absents (5) : Éric MAZELLIER, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Jacques BONHOMME, Françoise DENIS.

Procurations (3) : d'Éric MAZELLIER à Stéphanie MARMIER, de Linda LESEL à Juan MARTINEZ, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS.

Soit, 24 présents et 27 votants

Monsieur le Maire demande au conseil s'il y a des volontaires en tant que secrétaire de séance, Monsieur Michel BORELLO se propose.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance Michel BORELLO.

⌚ Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H35 et propose à l'ensemble des conseillers municipaux d'approuver et de signer le compte-rendu de la séance du 22 février 2018.

Observations : Aucune, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Convention service commun archives – renouvellement – CCBTA (18-020)

Monsieur le Maire rappelle les conditions de renouvellement du service concernant la convention et explique que nous allons en avoir besoin rapidement.
Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire (18-021)

Monsieur le Maire rappelle que c'est simplement un porter à connaissances.
Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations. Georgette ROUVRAY demande en quoi consiste l'attribution du marché N° 2017-001 - Police Assurances. Le Directeur Général des Services explique que cela correspond au renouvellement du contrat d'assurance avec la SMACL.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. Création aire de sports et de loisirs - Achat foncier - Consorts DUCOURNEAU/DAUMAS/NAVATEL (18-022)

Monsieur le Maire présente le projet et notamment le plan de situation. Il rappelle également le classement qui convient parfaitement au projet, sa situation est centrale, à proximité du collège et en même temps suffisamment déconnectée des habitations.

Sa superficie représente environ 1,5 hectare et le coût s'élève à 10 euros le m². Monsieur le Maire explique que nous avons saisi France Domaine mais que le montant étant inférieur à 180 000 € ils laissent à l'appréciation de la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que sur le plateau beaucoup d'enfants sont présents. Martine BASTIDE n'est pas inspirée par la réhabilitation de la carrière pour des jeux d'enfants. Monsieur le Maire demande si elle verrait un autre projet, la réponse est négative.

Monsieur le Maire rappelle que tout local construit serait léger et adapté à la zone de loisirs.

Il dit que c'est une zone importante du fait que sa situation est centrale. Dans tous les cas un réaménagement serait nécessaire pour améliorer ce remblai sommaire.

Alain DUCROS demande si dans le sol il y a de la pollution. Monsieur le Maire répond que non, l'amiante est présente dans des parcelles différentes. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du remblai de construction donc aucun risque de pollution.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que si ne nous faisons pas l'aménagement, cet espace ne fera pas terrible. Et ce lieu peut parfaitement assumer ses fonctions là : central et suffisamment excentré des habitations et au cœur de la liaison ouest.

Sur le plateau les enfants n'ont pas vraiment d'aire de jeux. Monsieur le Maire explique que cela fait partie des omissions de la ZAC et qu'aucune possibilité en plus pour valoriser ce bien.

Claude JANVIER demande si ce n'est pas trop pentu. Monsieur le Maire répond que se sont surtout les accotements, mais nous pouvons voir sur le plan qu'il s'agit simplement de la partie rose qui appartient déjà à la commune. Il explique que la zone concernée est quasiment à plat.

Georgette ROUVRAY ne s'oppose pas sur l'intérêt de l'achat. Elle explique que cela représente une vraie verue dans le quartier mais demande si on a un rapport d'étude sur la stabilité. Elle cite les témoins posés à l'époque par GGL et voit déjà des ravinements. Elle évoque le fait que le remblai pourrait être instable. En revanche elle soulève que pour sa part elle n'est pas inquiète par le risque de pollution. Elle demande si des soutènements sont envisagés.

Monsieur le Maire répond que non et rappelle qu'il n'y aura aucune circulation de véhicules ou autres. L'étude qui avait été faite par GGL montrait une stabilité suffisante pour la structuration de la route, donc au milieu on devrait surement avoir le même résultat. Monsieur le Maire informe qu'un marché est à venir avec un bureau d'étude.

Georgette ROUVRAY demande si ce sera celui de la CCBTA.

Monsieur le Maire explique que pour l'instant aucune décision n'a été prise mais que la SPL représente des frais de gestion. Monsieur le Maire explique que nous verrons ce qui sera décidé, mais que la SPL a déjà beaucoup de dossiers à porter.

Monsieur le Maire informe aussi qu'une parcelle de la zone n'est pas à nous, et qu'il faudra voir si elle peut éventuellement être intégrée.

Jérôme PANTEL explique que sur la partie pollution c'est de toute façon à l'exploitant de le prouver dans le cadre de la cessation d'activité.

Georgette ROUVRAY demande s'il y a un concours de l'Etat nécessaire dans le cadre de ce qu'on peut faire. Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'anciennes carrières c'est parfaitement compatible avec le PLU et que la fin d'exploitation a été présentée à la DREAL.

Monsieur le Maire explique que c'est sur un sol expurgé de toute pollution et le PLU autorise expressément l'aménagement d'une aire de loisirs avec des annexes légères.

ADOPTÉ à 23 voix POUR et 4 ABSENTIONS (Georgette ROUVRAY précise qu'elle s'abstient car elle connaît les vendeurs ; autres abstentions : Martine BASTIDE, Alain DUCROS et Jacques BONHOMME par procuration)

4. Vote des taux – Impôts locaux 2018 (18-023)

Monsieur le Maire présente la proposition.

Il explique d'abord qu'il n'est pas proposé de changement sur la taxe d'habitation car nous attendons de savoir ce qu'il va se passer suite aux décisions de l'Etat en matière d'exonérations. Monsieur le Maire précise d'ailleurs qu'aujourd'hui on va adopter un budget sans les chiffres de l'Etat en matière de dotations. Monsieur le Maire demande si certains ont des remarques.

Monsieur le Maire explique ensuite qu'à ce jour nous sommes dans une période où on demande notamment un effort aux personnes âgées sur leur retraite. Cela lui semble donc bien de faire un effort pour nos concitoyens et de leur redonner un peu leur pouvoir d'achat, en adoptant une **baisse de l'impôt foncier (bâti et non bâti) de moins 2 %**.

Monsieur le Maire informe que son but est de donner de l'optimisme dans cette ambiance constamment pessimiste. Il rappelle que selon Midi Libre, et parmi les grandes communes du département, nous avons avec le GRAU DU ROI les meilleurs taux fonciers. Les autres communes étant même bien au-dessus. A Bellegarde nous sommes vraiment prudents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Affectation de résultat 2017 et vote du budget 2018 – Budget Principal (18-024)

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents ont été donnés, il cite les résultats et annonce les propositions d'affectations.

Monsieur le Maire présente le budget global d'environ 14 millions d'euros.

Recettes de fonctionnements :

Remboursements de charges : cela correspond environ à ce qu'on a eu en recettes l'an dernier.

Cantine : On remarque une baisse qui s'explique par le fait que nous arrêtons les livraisons sur les communes extérieures (Jonquières Saint Vincent, Vallabrègues et Saint Pierre de Mézoargues)

Redevance Sitg : 1,5 million de redevance attendue du groupe SUEZ IWS RR, auxquels devaient s'ajouter plus de 50.000 euros de la société Terralis.

Si on rentre plus tant mieux, cela permettra de faire moins d'emprunt que ce qui est prévu au budget. De même pour les subventions complémentaires qui entreront.

Impôts et taxes : la non recette suite à la baisse des impôts a été retranchée. Sinon cela correspond à peu près au réalisé avec toujours une prudence (les recettes prévisionnelles d'une année à venir doivent s'ajuster plutôt en moins sur les recettes perçues l'année d'avant)

Aides contrats aidés : Toutes les aides sont quasiment terminées.

Revenus des immeubles : Cela correspond en très grande partie à la recette du loyer concernant la gendarmerie sur une année pleine.

Dépenses de fonctionnement :

Le raisonnement est tout l'inverse... on estime les dépenses d'une année à venir avec une marge de prudence en comparaison avec le réalisé de l'an dernier, sauf lorsqu'il y a la possibilité de faire des économies...

Locations immobilières : On retrouve la dépense de la gendarmerie.

Maintenance : La différence avec l'an dernier s'explique par des ré-imputations.

Frais de télécommunication : Monsieur le Maire trouve qu'on en paie toujours beaucoup trop. Il espère que la fibre nous aidera à faire quelques économies.

Taxe foncière : On remarque une baisse de cette dépense.

Charges de personnel : Les prévisions sont inférieures à celles de l'an dernier.

Alain DUCROS demande à quoi correspond le poste des indemnités : Cécile CHAMBONNET dit que c'est tout ce qui représente les primes des agents hors « nbi » (nouvelle bonification indemnitaire) et « sft » (supplément familial de traitement).

Alain DUCROS se demande pourquoi ce n'est pas inclus directement dans le traitement général. Cécile CHAMBONNET répond que les primes ne comptent pas dans les retraites. Monsieur le Maire explique qu'il y a une partie qui compte. Cécile CHAMBONNET répond que oui mais que le plafond est très vite atteint. Alain DUCROS demande s'il y a les heures supplémentaires dedans. Cécile CHAMBONNET répond qu'elle ne sait pas. Monsieur le Maire pense qu'elles sont dans la rémunération principale et chargées.

Le 014 : correspond à tout ce qui est atténuation des produits.

FPIC : Rappelle que ce sont des recettes et dépenses et qu'aujourd'hui on a un solde positif.

Globalement sur les charges de gestion il est à noter une baisse de 1,37 % par rapport à 2017.

Cécile CHAMBONNET explique qu'il s'agit des transferts qui ont eu lieu. Monsieur le Maire rappelle en effet la loi GEMAPI concernant certains syndicats de gestion des problèmes d'eau.

Concernant le budget pour les élus, Monsieur le Maire trouve que le budget formation est trop peu utilisé et rappelle que cela est ouvert à l'ensemble des conseillers municipaux.

Enfin on retrouve les cotisations aux syndicats, la dotation à l'école privés, la subvention de fonctionnement du CCAS, la subvention fonctionnement au budget fêtes et culture, les subventions aux associations (cela représente une prévision qui ne devrait pas forcément être toute utilisée).

Charges financières : charge des intérêts des emprunts de 210.000 euros (baisse de près de 10% par rapport au budget principal 2017)

Les subventions pour les façades sont des subventions complémentaires à celles versées par la CCBTA.

Opérations d'ordres : Cécile CHAMBONNET dit que ce sont essentiellement les amortissements qui font une recette en investissement.

Monsieur le Maire cite enfin le virement qui va en recettes d'investissement pour couvrir les dépenses.

Recettes d'investissement :

FCTVA, Taxe d'équipement et Excédent comptabilisé de l'affectation de résultat, auxquelles s'ajoutent les subventions déjà notifiées (le solde Henri Serment, le solde rd3, les extensions de réseaux électricité...)

Ce budget nécessiterait donc 1,5 million d'euros d'emprunt pour équilibrer les dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement :

En premier lieu le remboursement du capital des emprunts, élevé du fait que beaucoup de prêts arrivent à échéance.

Présentation des budgets par opérations (auxquels s'ajoutent les restes à réalisés 2017) :

Travaux neufs de Voirie : 410.000 €

Voirie rurale 40.000 €, bâtiment communaux 61.000 €, acquisitions foncières 285.115 €, arènes 2.000 €, mobilier 12.000 €, centre des sources 10.000 €, espaces verts 23.182 €, services techniques 15.400 €.

Concernant l'opération « Grosse réparation de l'église », Monsieur le Maire insiste sur le fait que c'est une opération à faire... Les réfections de la toiture et de l'électricité sont notamment vraiment nécessaires. Si cela n'est pas fait d'ici la fin d'année ce sera fait l'an prochain. Nous devons nous y atteler grandement même le coût est important.

Point info 240 €, accueil de loisirs 1.250 €, réseaux électriques 40.000 €.

Plan de lutte inondations 80.000 €.

Monsieur le Maire dit que ces travaux sont aussi à faire dès que possible. Nous avons eu contact avec un bureau d'études du génie végétal.

Monsieur le Maire espère qu'on puisse traiter rapidement ce problème de tenue des terres.

Le problème étant que des travaux faramineux avaient été proposés.

Georgette ROUVRAY dit qu'en plus des précautions énormes été exigées.

Monsieur le Maire dit que c'est pour cela qu'on nous a présenté ce nouveau Bureau d'études.

Moulin à huile : 3.325 € (Porte notamment).

Aménagement de l'ensemble sportif : 92.000 €. Cela correspond à la plaine des jeux, où le mini-golf a été enlevé et les jeux existants qui datent également.

D'où une vraie opération d'embellissement qui est donc proposée car la zone est bien fréquentée par les familles.

Ecole maternelle : 5.310 €.

Cimetière : 10.000 € (Cela représente les caveaux).

Vidéo de protection : 78.000 €. Restes à réaliser du marché à bons de commande expliqués par Monsieur le Maire et Michel BRESSOT.

Hôtel de ville : 19.053,89 €. Monsieur le Maire dit que la dématérialisation est importante à mettre en place.

Le Directeur Général des services dit que l'aval des élus est important pour la dématérialisation, par exemple pour les plis du conseil municipal. Sur ce point tous les élus ne sont pas favorables. Le Directeur Général des services dit que pour le prochain conseil municipal sera déjà proposé la dématérialisation de l'envoi en préfecture, ce qui n'impactera pas du tout les élus.

Ecole élémentaire Batisto BONNET : 17.400 €. Matériels volés et deux rétro projecteurs en plus.

Crèche : 27.100 €. Travaux de conformité

Police municipale : 3.300 €. Logiciel

Monsieur le Maire dit qu'il est important de voir nos policiers sur la voie publique. Michel BRESSOT explique que cela devrait aider.

Ecole primaire Henri SERMENT : 16.300 €. Aménagement d'une classe supplémentaire et toiles d'ombrages.

Cuisine centrale : 9.800 €. Matériels

Elaboration du PLU : 70.000 €. Le Bureau d'Etudes a été choisi et la dépense engagée.

Panneaux de signalisation : 10.000 €. Monsieur le Maire dit qu'on en consomme toujours trop. Michel BRESSOT confirme en expliquant que juste aujourd'hui il y en a encore eu trois de couchés.

RD 3 : 250.000 €. Monsieur le Maire dit que pour le moment il n'y a pas de nouveau lancement de tranches car il y a des demandes de subvention à obtenir avant. Aucune nouvelle tranche de travaux ne peut avoir lieu sans avoir obtenu les 400.000 € de subvention qui y sont rattachées car le coût est de 1 million d'euros par phase supplémentaire.

Georgette ROYVRAY demande si l'emprunt de 1,5 million d'euros correspond à la RD3. Monsieur le Maire explique que c'est pour régulariser la rue de la République et toutes les autres opérations, mais pas pour une nouvelle tranche de travaux. Il y a quand même déjà en prévisions 2018 environ 700.000 € qui seront consacrés simplement aux dépenses de voiries. Concernant la prévision d'emprunt à 1,5 million d'euros, Monsieur le Maire dit qu'on espère cependant des recettes supplémentaires qui viendront amoindrir cet emprunt, via la redevance SUEZ qui pourrait dépasser les prévisions et par d'autres recettes complémentaires comme par exemple en matière de ventes de terrains. D'ailleurs à ce sujet Monsieur le Maire cite le problème des dossiers non traités à l'office notarial.

Mise en sécurité des bâtiments publics : 15.000 €, Maison des jeunes : 1.590 €, Patrimoine culturel : 9.970 €.

Gros poste pour l'achat de véhicules : 185.000 €. L'an dernier rien n'a été réalisé alors que des prévisions étaient pourtant ouvertes. Aujourd'hui il y a urgence à acquérir de nouveaux véhicules.

Parc de sports et de loisirs : 600 000 € (projet de réhabilitation de l'ancienne carrière ; prévision pour l'acquisition et l'aménagement).

Jeux aquatiques : 180 000 €.

Martine BASTIDE demande ce que cela représente. Monsieur le Maire explique que c'est un projet qui tient à cœur plusieurs élus depuis très longtemps. Dès 2008 des propositions avaient été faites aux élus concernant les lacs qui étaient encore à LAFARGE, et des jeux aquatiques qui pourraient fonctionner aux beaux jours (de Mai à Septembre environ). Il s'agirait d'une plateforme en béton décaissée de quelques centimètres avec des jeux en fer qui pulvériseraient de l'eau. Michel BRESSOT dit que cela ferait le bonheur des enfants. Monsieur le Maire dit que ces jeux d'enfants se chiffrent quand même à 1.000 € le m². Le projet est envisagé à la plaine des jeux, en complément au City stade et au Skate parc.

Aménagement du Self-Service Batisto BONNET : 95.000 €. C'est un projet très important. Il faut améliorer les conditions de restauration à l'école élémentaire Batisto BONNET qui compte quand même 12 classes. Cela consisterait à utiliser et réaménager l'ancienne cuisine pour aménager ce self afin que les enfants mangent à leur rythme et selon leurs envies, afin de les responsabiliser tout en les accompagnants et fluidifier ce moment primordial du repas.

Budget total de fonctionnement : 9.058.396,98 €.

Budget total d'investissement : 4.955.664,83 €.

Budget total : 14.014.061,81 €.

Aucune remarque.

Approbation affectation de résultats et vote par chapitres et opérations :

ADOPTÉ à 21 voix POUR et 6 ABSECTIONS (Georgette ROUVRAY, Martine BASTIDE, Alain DUCROS, Jacques BONHOMME par procuration, Claude JANVIER, Nathalie SIMONE).

6. Affectation de résultat 2017 et vote du budget 2018 – Budget de l'eau (18-025)

Monsieur le Maire présente l'ensemble des chiffres concernant le budget de fonctionnement. Il évoque le fait que là aussi il faut être prudent.

Recettes de fonctionnement :

Monsieur le Maire présente les différentes recettes de fonctionnement du budget de l'eau : Vente de l'eau, redevance de prélèvement, vente de travail, redevance assainissement, redevance modernisation réseau, abonnements

Aucune augmentation du prix de l'eau n'est proposée du fait que le budget soit suffisant.

Dépenses de fonctionnement :

Monsieur le Maire donne les chiffres prévisionnels et demande si certains auraient des remarques ou des interrogations.

Il rappelle le reversement au budget général pour compenser les frais de personnel et évoque les intérêts des emprunts qui baissent.

Monsieur le Maire précise que ce budget de fonctionnement est bien sûr présenté en équilibre en dépenses et recettes, pour un total de 1.045.759,74 €.

Recettes d'investissement :

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé et du projet de virement.

Dépenses d'investissement :

Remboursement du capital des emprunts et immobilisations (reste près de 300 000 € ventilés). Normalement on devrait pouvoir réaliser cette année l'opération très importante de réhabilitation de la rue tuilerie et de la rue Jean Moulin (eau, assainissement, voirie).

Total d'investissement (dépenses/recettes) : 559.552,52 €.

Adopté à l'UNANIMITE

7. Affectation de résultat 2017 et vote du budget 2018 – Budget de l'assainissement (18-026)

Monsieur le Maire présente le projet d'affectation. Les recettes, dépenses, redevances et taxes de raccordement, charges d'emprunt en intérêts.

Total de fonctionnement : 601.345 €

Total d'investissement : 371.467,94 €
(dont 255.000 € de dépenses d'investissement immobilisées).

Aucune remarque.

Adopté à l'UNANIMITE

8. Affectation de résultat 2017 et vote du budget 2018 – Budget des fêtes et de la culture (18-027)

Monsieur le Maire procède à la présentation du projet d'affectation. Il rappelle que nous allons solliciter par une prochaine délibération une demande de subvention d'un montant de 10 000 € auprès de la communauté de communes pour la fête de l'Europe.

Les chiffres du budget sont donnés par chapitres, thématiques et manifestations :

Les arènes : Elles seront confiées par prestation (cela évite notamment la mobilisation d'un agent). La prestation confiée concerne l'organisation de trois courses communales. Il faut laisser le soin de l'organisation aux professionnels et aux clubs taurins qui sont largement compétents en la matière, mais continuer bien sûr pour notre part à promouvoir la course. D'ailleurs, l'investissement financier restera le même car si les dépenses baissent les recettes aussi (prix des entrées, sponsors, etc.). Les économies sont plutôt sur les moyens humains engagés (agents administratifs, techniques...).

Christophe GIBERT dit qu'il a été demandé aux prestataires d'organiser ces trois courses en entrées gratuites. Donc au final l'engagement restera le même tout en étant traité par des professionnels.

Autres fêtes : chapitre très divers (Christophe GIBERT dit que cela consiste essentiellement en l'organisation des journées au lacs...).

Commune : Ce chapitre englobe tout ce qui est inaugurations, apéritifs, etc. Il s'agit de rendre transparentes nos dépenses.

Culture : 44 000 euros.

Fête de l'Europe : 37 000 €. Il s'agit d'une prévision qui ne sera pas forcément totalement dépensée, mais nous devons rester prudents surtout qu'il y a un changement de lieu. Concernant les chiffres indiqués pour l'an passé, Christophe GIBERT et Johan GALLET disent qu'initialement le budget principal était supérieur mais des réaffectations ont peut être eu lieu en cours d'année 2017. Monsieur le Maire pense aussi qu'il doit s'agir d'un mauvais copié-collé surtout qu'il y a des centimes.

Cécile CHAMBONNET dit que cela doit venir des décisions modificatives. Christophe GIBERT ne pense pas car les décisions modificatives ont plutôt concernées les arènes. Il s'agit peut-être de virements de la ligne Europe vers la ligne culture.

Cécile CHAMBONNET dit qu'elle a pris la dernière maquette.

Monsieur le Maire dit que pour plus de clarté il conviendrait de différencier le budget principal du budget principal+dm+virement de crédit.

Monsieur le Maire et Christophe GIBERT pensent en tout cas que cela représente 39.000 € en 2017.

Monsieur le Maire cite les autres thématiques.

Il explique que la ventilation de la dépense disponible a été faite sans toucher à la subvention du budget général, et que des virements de crédits pourront toujours être possibles (par exemple du chapitre commune vers celui de l'Europe si besoin)

Les recettes sont aussi expliquées par manifestation. Il rappelle que l'Europe représente 500 carnets à 5 euros.

Ce qui fait un total général de 237 600 € plus les reports, soit 257 476,96 euros.

Il est par ailleurs précisé que la contractualisation est en cours pour le festival du rire confirmé par Adrien HERITIER.

Pas de remarques.

Adopté à l'UNANIMITE

9. Vote des subventions aux associations 2018 (18-028)

Monsieur le Maire informe le conseil que les vétérans bellegardais football club ont été ajoutés à la nouvelle liste distribuée.

Les détails sont donnés avec les subventions éventuelles CAE et participations aux TAP. Entre 2017 et 2018, Monsieur le Maire présente toutes les différentes propositions.

Quelques points de précisions apportés :

Batisto Bonnet : conforme à leur demande même s'ils ont 500 € de moins.

Les Bolides : ils sont situés à Piechegut.

Subvention de 200 € de plus que l'an dernier pour acheter deux ou trois voitures pour initier les enfants.

Monsieur le Maire aimerait qu'on les aide davantage encore, il propose 800 € de subvention au total.

Monsieur le Maire dit que dans le cadre de la journée de la femme ces jeunes étaient notamment bien présents.

Claude JANVIER demande le montant qu'ils avaient sollicité. Monsieur le Maire dit que cela représente 1 000 €.

Tout le monde adopte la subvention pour un montant de 800 €.

Bellegarde horse ball : Plus de bellegardais donc plus de subvention.

L'association de karaté : a disparue.

Sénéfoli : Monsieur le Maire demande que l'on donne un peu plus du fait qu'ils soient toujours très présents et très investis.

Club taurin de la jeunesse bellegardaise : Monsieur le Maire explique que nous n'avons rien donné l'an dernier et que cette année on pourrait donc les aider. Il cite notamment une superbe course qu'ils ont récemment organisée (d'ailleurs avec une petite frayeur pour un raseteur). Il rappelle qu'on aide aussi pour les encierros d'hiver par la prise en charge de frais. Il veut soutenir l'association pour sa dynamique et l'animation. Ce sont des jeunes volontaires qui s'en occupent.

Christophe GIBERT dit que l'an dernier ils ont fait des animations aussi envers les écoles.

Monsieur le Maire veut leur faire confiance et qu'on les aide.

De manière similaire Monsieur le Maire propose que la commune soutienne par ses subventions tous ceux qui organisent les courses puisque nous aurons moins d'agents investies à l'avenir (tout en précisant que Le Vibre et Le Revivre ne font qu'une seule course).

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune course n'est équilibrée par elle-même à Bellegarde.

Anciens combattants : 800 € proposés.

Claude JANVIER dit que cette année sera la dernière de célébration du centenaire de la grande guerre, il demande une aide supplémentaire du fait aussi que c'est une manifestation en lien avec la FNACA.

Monsieur le Maire veut qu'on fasse une belle exposition notamment en lien avec les écoles.

Flyer, drapeaux, etc. seront aussi à prévoir.

Il précise que le pays à l'honneur de la fête de l'Europe 2018 est l'Allemagne.

Une réunion avec le monde combattants et relais avec les écoles est à faire.

Les doigts d'or : conforme à leur demande.

Anti grêle : Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul REY.

Jean-Paul REY explique que deux canons font parler car ils font du bruit mais que c'est pour la bonne cause. Les résultats sont appréciés par les agriculteurs. L'objectif étant de colmater les brèches restantes mais près de 40 000 € sont à prévoir. Des agriculteurs se sont regroupés route de Beaucaire et Sauzette.

Il s'agit d'un système de ballons qui semble donner des résultats.

Une formation d'au moins deux jours est à prévoir qui là aussi coûte (500 € par jour et par personne).

Cela est assez pointu. On calcule des temps de lancés (entre 3 et 7 minutes)

Un lanceur est prévu sur le Coste Canet (Christophe Peugeot en aurait la responsabilité)

A Sauzette ce serait Christophe BONNET.

Sur le plateau vers le mas de Linsolas ce serait Samuel Galopini qui en aurait la responsabilité.

Le paiement pour les radars est de 4 000 € d'entrée plus un paiement annuel.

Ces deux lanceurs permettraient de se protéger davantage et protégerait toute la population bellegardaïse contre la grêle.

Le principe du ballon est assez technique. Le gaz fait partir et éclater dans l'atmosphère le ballon dont les composants permettent cette protection.

Monsieur le Maire dit que c'est le principe de la solidarité.

Deux agriculteurs se sont déjà équipés à titre personnels.

Le but est de colmater l'ensemble des autres zones non protégées.

L'association a des fonds pour assumer une partie. On se doit de les aider pour le reste.

Le GIHP : Doit disparaître car n'est plus conventionné par le Département. Le CCAS donne une participation pour contrebalancer cette disparition du GIHP.

HOLDEM POKER : Un supplément est accordé pour le poker qui a une manifestation d'ampleur de prévue.

Une autre chance : cela concerne les chats errants.

Monsieur le Maire rappelle aussi le portage par la communauté de communes.

163 200 € de subventions proposées au total.

Adopté à l'UNANIMITE.

10. Demande de subvention -Fête de l'Europe 2018- CCBTA (18-029)

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Communauté de commune d'un montant qui s'élève à 10 000 €.

Pas de remarque.

Adopté à l'UNANIMITE

11. Gestion des effectifs - Création d'un poste occasionnel - Adjoint Technique - Fonction A.S.V.P (18-030)

Monsieur le Maire explique que cela concerne un A.S.V.P en contrat aidé chez nous et vu les décisions de l'Etat, on se propose de maintenir son contrat mais via un contrat occasionnel classique de droit public.

Adopté à l'UNANIMITE

☉ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 22h35.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Michel BORELLO

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde